

SEANCE DU 7 DECEMBRE 2016**REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mil seize et le sept décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur JACQUET Jean-Luc, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs ARNAUD Catherine, BELHACHEMI Christine, BERNARD Pierre-Yves, BERTHAUD Nadège, DUBOIS Sandrine, DUC Catherine, JACQUET Jean-Luc, PELUS Stéphanie, RAVET Jean-François, SIMONIN Yannick, VIVIER Corinne

Etaient excusées : ALMODOVAR Eric, GADIOLLET Virginie, PILLON Yannick,

Nombre de membres : En exercice : 14, Présents : 11 Votants : 11

Date de la convocation : 1^{er} décembre 2016

Madame Christine BELHACHEMI est nommée secrétaire de séance

1. **Attribution de compensation versée par la Communauté de Communes**

Monsieur le Maire donne lecture aux membres de l'assemblée du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées qui s'est tenue les 8 et 14 novembre 2016.

Elle, il invite le conseil municipal à se prononcer sur le montant définitif des attributions de compensation versées par la Communauté de communes au profit des communes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE le montant des attributions de compensation définitives tel que présenté dans le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées

2. **Questions diverses**

- *Représentant de la commune au conseil communautaire de la future agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse*

A compter du 1^{er} janvier 2017, date de création de l'agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse, Monsieur le Maire informe le conseil municipal que conformément à la loi, il ne pourra plus assurer le mandat de conseiller communautaire, en raison de l'incompatibilité entre son poste à la mairie de Bourg-en-Bresse et ce mandat.

La commune comptant moins de 1 000 habitants, la loi prévoit que si le Maire ne peut être conseiller communautaire, le mandat revient de droit à l' élu qui le suit dans l'ordre du tableau des élections. Ainsi, Madame Sandrine DUBOIS, 1^{ère} adjointe au Maire est désignée conseillère communautaire, représentant la commune de Saint-Martin-Le-Châtel au futur conseil d'agglomération. Dans l'ordre du tableau, son suppléant est Monsieur Yannick SIMONIN, 2^e adjoint au Maire.

-

- *Etude d'urbanisme*

Monsieur le Maire informe les conseillers que, les adjoints, les membres de la commission urbanisme et lui-même, ont reçu un courrier de la famille DUBOIS dont les parcelles sont concernées par l'étude d'aménagement. Le courrier a été lu par Monsieur le Maire à l'ensemble des conseillers. Une réponse leur sera envoyée.

AINSI FAIT ET DELIBERE À SAINT-MARTIN-LE-CHÂTEL LE 7 DECEMBRE 2016

Compte rendu affiché le 8 décembre 2016

Compte-rendu retiré le

Signatures des conseillers municipaux présents lors de la séance :

Eric ALMODOVAR	Excusé	Virginie GADIOLLET	Excusée
Catherine ARNAUD		Jean-Luc JACQUET	
Christine BELHACHEMI		Stéphanie PELUS	
Pierre-Yves BERNARD		Yannick PILLON	Excusé
Nadège BERTHAUD		Jean-François RAVET	
Sandrine DUBOIS		Yannick SIMONIN	
Catherine DUC		Corinne VIVIER	